



Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 avril 2026

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'année 2025;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève (AIG), du 10 mars 2026,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2025;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2025 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour l'exercice 2025.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2025;
- le rapport de l'organe de révision du 10 mars 2026.

Les états financiers de l'AIG, pour l'exercice 2025, adoptés par le conseil d'administration le 10 mars 2026, présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2025 est de 1 555 948 000 francs, en augmentation de +68 035 000 francs par rapport au 31 décembre 2024 :

Evolution de l'actif

- augmentation de la valeur comptable nette des actifs non courants (+10 365 000 francs) composée des éléments de mouvements nets suivants :
 - augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (+110 013 000 francs), avec en particulier cette année l'investissement dans le remplacement du système de tri des bagages (BLC);
 - comptabilisation de l'amortissement (-99 531 000 francs);
 - ajustement de la valeur de l'actif bruit (-117 000 francs) pour tenir compte de l'impact de l'évolution du taux d'actualisation dans le calcul de la provision correspondante. La contrepartie de cette écriture a été comptabilisée en diminution des provisions;
 - nouveaux placements à long terme de +60 000 000 de francs, compensés par la reclassification à court terme de -60 000 000 de francs de placements déjà en cours au 31 décembre 2024.

- augmentation des actifs courants (+57 670 000 francs), composés des éléments suivants :
 - nouveaux placements à court terme de +30 000 000 de francs, auxquels il faut ajouter 60 000 000 de francs de placement reclassés, en 2025, de long terme à court terme;
 - diminution des liquidités disponibles (-52 839 000 francs), en partie au profit de placements à long et court termes.

Evolution du passif

- augmentation des capitaux propres (+125 814 000 francs). Cette variation correspond principalement à la somme, nette, du résultat net 2024 de +52 913 000 francs et de la diminution de l'engagement de retraite imputée en augmentation des fonds propres pour +71 246 000 francs. Cette variation, non monétaire, de l'engagement de retraite s'explique principalement par la hausse du taux d'actualisation qui passe de 1,00% au 31 décembre 2024 à 1,35% au 31 décembre 2025;
- diminution des engagements de prévoyance professionnelle (-61 917 000 francs), principalement en raison de la hausse du taux d'actualisation, dont la contrepartie se trouve dans les capitaux propres;
- dotation au fonds indemnités riverains d'un montant de 6 195 000 francs, correspondant à la nouvelle redevance facturée aux compagnies aériennes en 2025, qui a pour objectif le financement, par ces dernières, des éventuelles indemnisations qui seraient à verser aux propriétaires riverains de l'aéroport;
- diminution de la provision pour indemnisation des riverains (-5 853 000 francs), correspondant à la part de la provision qui a été financée par les compagnies aériennes en 2025 dans le fonds indemnités riverains, ainsi que pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation;
- diminution de la rétrocession due à l'Etat (-2 289 000 francs). La rétrocession 2025 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2025;
- présentation à court terme, au 31 décembre 2025, d'un emprunt présenté à long terme au 31 décembre 2024, qui fera l'objet d'un remboursement en 2026 pour un montant de 100 000 000 de francs.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2025 s'élève à +52 913 000 francs, en baisse de -2 289 000 francs par rapport au résultat 2024 (+55 202 000 francs). Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à +105 826 000 francs, en baisse de -4 578 000 francs par rapport à 2024.

Evolution des produits totaux (539 004 000 francs)

- augmentation des redevances aéroportuaires (+7 441 000 francs), liée principalement à la hausse tarifaire des redevances passagers et le tri des bagages (BLC) début janvier 2025. Le trafic passagers est en hausse de +0,29% par rapport à 2024;
- diminution des revenus non aéronautiques (-2 182 000 francs), composée principalement de la baisse du revenu des parkings ainsi que de la hausse des revenus commerciaux, à un niveau supérieur à celui du trafic.

Evolution des charges (486 091 000 francs)

Les charges ont augmenté de +7 548 000 francs par rapport à 2024, principalement sous l'effet de :

- augmentation des charges de personnel (+6 127 000 francs), résultant notamment du versement d'une annuité et demie supplémentaire début 2025 et de l'accroissement du nombre de collaboratrices et collaborateurs;
- augmentation des amortissements (+4 483 000 francs), résultant des nouvelles mises en service effectuées, dont le projet de remplacement du tri des bagages (BLC), qui poursuit son avancement accompagné de mises en service partielles.

Ces augmentations sont partiellement compensées par :

- la présentation sur la ligne des dépenses de fonctionnement de la diminution de la part de la provision pour indemnisation des riverains (-6 195 000 francs), financée par les compagnies aériennes en 2025. Les dépenses de fonctionnement, nettes de cette reprise de provision, diminuent (-931 000 francs). Sans l'effet de la reprise, elles augmentent (+5 264 000 francs) tout en restant contenues;
- la diminution de la provision pour rétrocession à verser à l'Etat (-2 289 000 francs) sur le résultat 2025. La rétrocession 2025 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2025.

c) Répartition du résultat avant rétrocession due à l'Etat

Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à +105 826 000 francs. Le montant de la rétrocession correspond à 50% du résultat 2025 (-52 913 000 francs). Il est provisionné en diminution du résultat 2025. Le solde de 50% (52 913 000 francs), correspondant au résultat net, sera attribué à la réserve générale en 2026.

d) Variation des liquidités

La variation nette des liquidités est de -52 839 000 francs. Les liquidités passent de 84 419 000 francs, au 1^{er} janvier 2025, à 31 580 000 francs, au 31 décembre 2025.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à +201 207 000 francs.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est de -108 783 000 francs. Il diffère des investissements de l'année (-110 013 000 francs) en raison de retenues de garanties sur des investissements réalisés en 2025 et qui seront payées ultérieurement. Le remplacement du système de tri des bagages (BLC) est le projet d'investissement le plus important en 2025.

Le flux de trésorerie des activités de financement est de -145 263 000 francs. La rétrocession (-55 202 000 francs) sur l'exercice 2024 a été versée à l'Etat en 2025 et de nouveaux placements à court et long termes (-90 000 000 de francs) ont été effectués en 2025.

La dette bancaire, qui s'élève à 604 567 000 francs au 31 décembre 2025, est stable par rapport au 31 décembre 2024 (604 390 000 francs). Un emprunt obligataire de 100 000 000 de francs sera remboursé en 2026.

L'endettement, comprenant la dette bancaire et les autres dettes, net des disponibilités et des placements à court et long terme, s'élève à 444 481 000 francs à fin 2025, en diminution de 37 516 000 francs par rapport à fin 2024 (481 997 000 francs).

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 432 358 000 francs, en augmentation de +125 814 000 francs par rapport à 2024. Cette hausse correspond principalement à la somme, nette, du résultat net 2025 (+52 913 000 francs) et de l'impact net positif et non monétaire, de la hausse du taux d'actualisation et de l'évolution de certaines hypothèses, sur l'évaluation de la dette d'engagement de prévoyance (+71 246 000 francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe consultable dans le PL 13796 (annexe 1) :

Rapport annuel 2025 de l'AIG comprenant le rapport financier 2025 de l'AIG et le rapport de l'organe de révision du 10 mars 2026